

Village des solutions de demain

Deuxième édition les 24 et 25 novembre 2023

REGLEMENT

1- CONTEXTE

Cette année encore, le département de Meurthe et Moselle et ses partenaires organisent le Village des Solutions de Demain dans ses locaux pendant le mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Les objectifs de cet événement sont de :

- ▶ **Faire émerger, repérer, et faire connaître acteurs et initiatives apportant des réponses aux grands enjeux sociétaux et environnementaux,**
- ▶ **Rendre compte par l'exemplarité et la pluralité des actions de leur intérêt pour les territoires et leurs habitants,**
- ▶ **Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'ESS et des entrepreneurs engagés,**
- ▶ **Promouvoir des modèles économiques plus vertueux, s'appuyant sur des logiques de solidarité, de coopération.**

Cette deuxième édition se déroulera sur deux jours :

- vendredi 24 Novembre après-midi, à destination principalement des professionnels,
- samedi 25 Novembre journée, à destination principalement du grand public.

L'événement a pour vocation d'être un temps fort pour valoriser les acteurs de l'ESS et les entrepreneurs engagés et montrer en quoi l'ESS peut jouer un rôle majeur dans les réponses à apporter aux transitions.

Une manifestation qui se veut **éco responsable** et qui mixe des solutions d'acteurs du territoire qui pensent l'économie autrement, des initiatives inspirantes, innovantes, un laboratoire de solutions utiles pour tous qui feront la société de demain.

L'évènement sera conçu comme un parcours permettant de découvrir :

- les solutions « inspirantes » qui méritent d'être connues (marchandes et non marchandes),
- les solutions participatives (actions de sensibilisation sous forme d'ateliers, de conférences ...),

- les solutions qui feront demain avec le lancement de la 4^{ème} édition des Trophées de l'encouragement Meurthe et Moselle. **Ces Trophées font l'objet d'un appel à candidature spécifique.**

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cibles : les acteurs de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014 et les entrepreneurs engagés.

Délais : l'appel à candidature court du **8 juin au 8 septembre 2023 minuit**. Le dossier devra être complété durant cette période et retourné, avec les pièces demandées, au plus tard avant le 8 septembre 2023 à minuit. Au-delà de cette date, les dossiers ne pourront être acceptés.

Sélection des dossiers : les dossiers seront étudiés par un comité de sélection qui se réunira fin septembre 2023.

Après vérification de l'éligibilité de la structure, le comité prendra en compte les critères de sélection suivants :

Critères principaux

- la diversité des activités,
- la diversité des acteurs,
- le fait de proposer un produit et/ou un service à vendre,
- la nouveauté de la candidature,
- avoir été sélectionné aux Trophées de l'encouragement lors des précédentes éditions.
- la répartition territoriale,

Critères secondaires

- *la rareté de l'offre proposée (caractère innovant du projet, originalité de l'action),*
- *le caractère reproductible.*

3- ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements du participant :

- assurer l'installation de son stand durant les créneaux définis par l'organisateur (vendredi matin avant l'ouverture de la manifestation),
- être présent sur son stand durant l'intégralité de l'événement soit le vendredi de 14h à 20h et le samedi de 10h à 18h,
- respecter les consignes de sécurité* : ne pas dépasser la surface du stand, ne pas déplacer le matériel, ne pas utiliser d'éclairage autre que celui fourni...
- la manifestation s'inscrit dans une logique d'éco-responsabilité. A ce titre, il sera demandé à tous de respecter les préconisations données,
- respecter le matériel appartenant à l'organisateur et le rendre dans l'état où il l'a trouvé (branchements électriques, rallonges, tables, chaises, ...),
- respecter l'environnement et la propreté du lieu au moment du départ notamment en repartant avec ses déchets.

**des éléments techniques précisant les consignes et modalités vous seront adressés si votre candidature est retenue*

Engagements de l'organisateur :

- le Conseil départemental, organisateur de la manifestation, met gratuitement un emplacement à disposition des exposants. Le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- l'espace est standardisé : 3 m de large sur 2 m de profondeur, délimité par des grilles caddies, et équipé d'une table de 1.80 m, 2 chaises, un éclairage LED et un bloc de prises. Aucune modification ne pourra être apportée aux stands, validés par la commission de sécurité.
- en cas de manquements graves aux engagements ci-dessus de la part de l'exposant ou de dégradation du matériel appartenant à la collectivité (branchements électriques, rallonges, tables, chaises, etc.), celle-ci se réserve le droit de ne pas reconduire la collaboration l'année suivante,
- le Conseil départemental et les membres du Comité technique partenarial se chargent de la communication générale autour de la manifestation,
- le Conseil départemental s'engage à apporter une réponse à tous les dossiers reçus et dûment complétés au plus tard le 3 octobre 2023.

4- VOS CONTACTS

Eric MARION - TERRES DE LORRAINE
emarion@departement54.fr – 03 83 62 06 40

Christine MELLE - LUNEVILLOIS
cmelle@departement54.fr – 03 55 66 81 12

Marie-Pierre SANGNIER - VAL DE LORRAINE
mpsangnier@departement54.fr – 03 54 50 76 14

Anne-Sophie MEYER - GRAND NANCY
asmeyer@departement54.fr - 03 83 53 53 85

Sébastien LAVAUX - BRIEY
slavaux@departement54.fr – 03 57 49 81 25

Catherine MENGEL - COORDINATION
cmengel@departement54.fr – 03 83 94 55 80

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
Direction du Développement
48 esplanade Jacques Baudot
CO 900 19
54035 Nancy Cedex